



www.aisne.com

**Direction de la voirie
départementale**
Service domanialité et
acquisitions foncières
Tél. 03.23.24.62.76
Fax. 03.23.24.60.91

Affaire suivie par :
Cécile PITON
cpiton@aisne.fr

REÇU LE 12 AOUT 2024

Monsieur Jean-François PAGON
Président de la Communauté de Communes
Des Portes de la Thiérache
320, rue des Verseaux
02360 ROZOY-SUR-SERRE

N/Réf : 2024/318/DS

Objet : Projet de modification simplifiée du PLUi

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 22 juillet 2024, vous m'avez adressé, pour avis, le projet de modification simplifiée du PLUi de votre Communauté de Communes approuvé le 2 novembre 2016.

Cette modification a pour objectif d'actualiser le règlement écrit afin de lever les obstacles pouvant entraver la réalisation de certains projets et de favoriser un développement harmonieux répondant aux besoins évolutifs des territoires.

Je relève que le projet ne porte pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durable et ne réduit pas les zones agricoles, naturelles et les espaces boisés classés.

Après étude des documents, mes services ont déterminé que les changements apportés au règlement n'auront aucun impact sur le domaine public routier départemental.

Le Département n'a donc pas d'observation particulière à formuler sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

Juan HERRANZ

JUAN HERRANZ
2024.08.08 08:43:17 +0200
Ref:7016530-10520528-1-D
Signature numérique
Le Directeur adjoint de la Voirie
Départementale